

adopté

le 17 novembre 1970.

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention additionnelle à la Convention du 6 janvier 1909 relative à l'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris le 12 février 1970.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1362, 1370 et In-8° 305.

Sénat : 21 et 44 (1970-1971).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention additionnelle à la Convention du 6 janvier 1909 relative à l'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris le 12 février 1970, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 novembre 1970.

*Le Président,*  
**Signé : Alain POHER.**

---

(1) Voir le document annexé au n° 21 (1970-1971), Sénat.